



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Danone

Question écrite n° 56778

Texte de la question

M. Georges Sarre attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur l'annonce de restructurations chez Danone. En effet, Danone, entreprise florissante, numéro « un » mondial du biscuit sucré, devrait mettre en oeuvre un plan de restructurations baptisé « Record » dans le cadre d'une « rationalisation » de sa branche « biscuit » dans toute l'Europe. Ce plan prévoit la fermeture d'une dizaine d'entreprises dont sept en France et la suppression de 3 000 emplois, dont 1 700 dans l'Hexagone. Les bassins d'emplois de Besançon, Château-Thierry, Jussy (Aisne), Calais, Ris-Orangis, Toulouse et Charleville sont potentiellement concernés. L'annonce de ce bradage sans précédent du potentiel industriel français a eu les répercussions habituelles. Le jour même, l'action Danone terminait en hausse de 0,41 % alors que le CAC 40 cédait 0,17 %. Danone, qui présente de très confortables bénéfices, recherche donc la compétitivité par les suppressions d'effectifs. Ce cynisme destructeur qui fait du salarié une simple variable d'ajustement des coûts doit être combattu. Il lui demande donc ce que compte faire le Gouvernement pour mettre en oeuvre une action de régulation, privilégiant l'emploi et l'intérêt général et pour ne pas laisser la direction faire ce qui lui plaît.

Données clés

Auteur : [M. Georges Sarre](#)

Circonscription : Paris (6^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56778

Rubrique : Agroalimentaire

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 janvier 2001, page 388